

21

Berne, le 14 Février 1918.

105. G.R.

200. XVIII. a. 20.

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions de Votre rapport du 11 février et nous ne voulons pas tarder davantage à vous renseigner sur les motifs qui ont déterminé le Conseil Fédéral dans son attitude vis-à-vis de M. Salkinde.

Vous savez que le Gouvernement maximaliste, bien qu'il fût au pouvoir depuis plusieurs mois, ne nous a donné au cours de l'année 1917 aucun signe de vie et que nous ignorions officiellement son existence. C'est ce qui a permis à M. Ador de répondre, en décembre, à l'interpellation de M. Graber qu'il n'y avait pas lieu pour la Suisse de reconnaître un gouvernement qui ne le lui demandait pas.

Le 31 janvier, une note officielle du Gouvernement maximaliste requit M. Odier de nous notifier que M. Onou était destitué et que les fonctions de représentant plénipotentiaire de la République Russe auprès du Gouvernement Suisse avaient été confiées au citoyen Salkinde.

Vous n'ignorez pas que les Suisses ont en Russie d'énormes intérêts qui sont aussi gravement compromis que possible, et que c'est du Gouvernement maximaliste qu'il dépend d'enrayer quelque peu à l'égard des Suisses la rapidité du mouvement et de diminuer à l'égard de nos compatriotes les conséquences des mesures terribles qu'il ordonne. La situation en Russie est si grave que l'immunité personnelle et l'existence même de nos compatriotes peuvent être considérées comme en péril. Nous devons donc nous efforcer de maintenir avec ce Gouvernement un minimum de relations et ne pas interrompre d'une manière absolue les

A la

Légation de Suisse,

à Paris.





conversations. Nous devons dans l'intérêt non seulement des biens, mais même de la vie de nos compatriotes pouvoir causer avec la Russie; l'ancienne légation russe à Berne ne peut, pour le moment, nous être d'aucun secours. Notre Légation à Petrograd, qui représente notre seul point de contact avec la Russie, aurait vu son existence et son activité menacées si nous avions adopté vis-à-vis de M. Salkinde une attitude intransigeante. M. Odier nous a en effet fait savoir que l'accès au Département Politique était le minimum demandé par cet envoyé, en ajoutant que, si nous faisons moins, nous exposerions immédiatement la Légation de Suisse et nos colonies en Russie à des représailles.

Nous avons cru devoir vous exposer ce qui précède pour vous permettre d'apprécier les motifs qui nous ont décidés à "recevoir la visite et les communications de M. Salkinde".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.